



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Paris, le 16/05/2017

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Mmes et MM. les chefs d'établissements  
Mmes et MM. les Directeurs de C.I.O.

Affaire suivie par :  
Gina KANAMMA  
Secrétariat de la DP  
Division des Personnels  
Gina.kanamma@ac-paris.fr  
Tél : 01.4462.4498

**17AN0095**

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

**Objet : Ouverture de la campagne de saisie des vœux 2017, des personnels non titulaires enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation.**

**CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS**  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

**A AFFICHER ET DIFFUSER**

**ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE**  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72  
  
Site internet  
www.ac-paris.fr  
www.sorbonne.fr

**Cette campagne concerne uniquement les enseignants contractuels et les maitres auxiliaires du second degré public.**

Les personnels non titulaires en enseignement, en éducation et en orientation seront affectés à la rentrée scolaire 2017 selon les besoins dans la discipline au sein de l'académie et sous réserve que leur manière de servir ait donné satisfaction.

La saisie des vœux s'effectuera **par Internet via l'application LILMAC à l'adresse suivante :**

<https://bv.ac-paris.fr/lilmac>

**du jeudi 01 juin 2017 à 12h (midi) au lundi 26 juin 2017 à 12h (midi)**

Pour accéder aux pages d'écran de saisie des vœux les personnels doivent

- Se munir de leur numéro d'identifiant de l'éducation nationale (NUMEN)
- Choisir un mot de passe et le mémoriser en cas de connexion ultérieure

**Rappel :** En cas de perte de ce numéro, les personnels doivent s'adresser à leur établissement d'affectation qui pourra le leur communiquer en consultant l'application GIGC. **Il est rappelé que le NUMEN ne peut en aucun cas être communiqué par téléphone par les services du rectorat.**

Il vous appartient de vérifier à l'écran l'exactitude des informations qui y sont contenues, les modifier en tant que de besoin et les valider pour pouvoir saisir vos vœux.

Les vœux pourront être formulés par ordre de priorité selon les modalités suivantes :

- Etablissement
- Commune
- Nature de l'établissement dans l'académie (CLG, LYC, LP, EREA)
- Tout type d'établissement dans l'académie entière (procédure dite d' « extension des vœux »)

**Attention :** dans le cas où le candidat souhaite effectuer un vœu sur un arrondissement, il doit dans un premier temps, cliquer sur «commune», insérer le code «75», puis cliquer sur «chercher», puis sur la lettre «P» et enfin saisir le numéro d'arrondissement.

Jusqu'à la fermeture du serveur, l'enseignant peut modifier ou annuler ses vœux.

**Dans tous les cas le candidat doit saisir son NUMEN et son mot de passe.**

La quotité de service demandée au moment de la formulation des vœux (temps complet, temps partiel ou nombre d'heures limité) ne pourra être modifiée par les intéressés après la fermeture du serveur.

Le choix de cette quotité doit rester indépendant de la connaissance par les intéressés du profil des postes à pourvoir lors des opérations d'affectation.

Toute demande de temps partiel (50%, 60%, 70%, 80%, 90%) devra faire l'objet **d'une demande écrite** conjointe de l'intéressé.

Pour le Recteur de l'Académie de Paris,  
Pour le Directeur de l'Académie de Paris  
et par délégation,  
La Secrétaire Générale pour l'enseignement scolaire,

signé

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT